



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Date de convocation : 25/05/2023 – Date d'affichage : 25/05/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme RICHER Delphine

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE Mireille

❖ **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 AVRIL 2023**

Aucune observation

❖ **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE**

Décision 08/2023 :

Vente d'un commerce et appartement sis 1 place de la Fontaine – Prix 165 000.00 € + prorata taxes foncières.

Il n'est pas exercé de droit de préemption urbain

Décision 09/2023 :

Mise en location de l'appartement communal n° 2 de la Maison Roche sis 18 rue Bourg Reynaud à compter du 01/05/2023 pour un loyer mensuel hors charges de 510.00 €.

❖ **CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC**

La ligne de trésorerie actuellement ouverte arrive à échéance le 15 juin prochain.

La ligne de trésorerie permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement. Dans la limite du plafond choisi, et durant un an, la commune peut procéder à des tirages ou des remboursements lorsqu'elle le souhaite.

Le Maire expose la nécessité, pour la commune, de reconduire cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année dans les conditions suivantes :

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Montant | 150 000.00 € |
| Durée | 1 an maximum |
| Taux d'intérêt applicable | €STR + marge de 1 % l'an |
| Frais de dossier | 500.00 € |
| Commission de non utilisation | 0.20 % |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

❖ **LOTISSEMENT LD CHAUCHAYS**

Ordre du jour retiré

❖ **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire rappelle que le schéma directeur d'assainissement a été lancé pour les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

Cependant, il s'avère, que dans la logique de ce programme, il conviendrait d'y inclure le diagnostic de la station d'épuration.

L'entreprise titulaire du marché, a présenté un devis de 3 900.00 € HT soit 4 680.00 € TTC pour cette prestation complémentaire. En conséquence, le montant du programme est porté à 40 852.50 € HT soit 49 023.00 € TTC.

La commune peut prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % et une subvention du Département à hauteur de 20 % du montant HT de ce programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que le schéma directeur d'assainissement soit étendu au diagnostic de la station d'épuration, autorise le Maire à signer le devis présenté et à demander les subventions auprès des entités précitées.

❖ **EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉLECTRIFICATION RUE DES JARDINS**

Le Maire rappelle que la construction d'un lotissement est prévue rue des Jardins et qu'un permis d'aménager a été déposé.

Le réseau électrique est insuffisant pour un tel projet et donc l'accord du PA est conditionné par cette alimentation.

SYME05 a réalisé une première étude puis une seconde sur cette alimentation.

Le coût estimé à charge de la commune, selon cette seconde étude, s'élève à 73 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rapporte la délibération n° 2022-004 portant sur le même objet, autorise le Maire à signer la convention avec Syme05 et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

❖ **INDEMNITÉS DE FONCTION**

Le Maire fait part à l'assemblée que M. Adrien GAUTIER, 2^{ème} adjoint, souhaite que ses indemnités de fonction soient abaissées ; que Mme Delphine RICHIER, 3^{ème} adjointe, en raison de sa nouvelle organisation professionnelle, souhaite que lui soient réduites ses délégations et par là-même ses indemnités de fonction ; que Mme Véronique ARLAUD, 1^{ère} adjointe, doit concéder une grande disponibilité afin de se consacrer à ses délégations.

En conséquence, le Maire propose de fixer les taux d'indemnités brutes mensuelles, basées selon l'indice brut terminal de la fonction publique (1027) ainsi :

- Maire Taux 34.5 % (taux maximal autorisé 51.6 %) / inchangé

- Premier Adjoint Taux 19.8 % (taux maximal autorisé 19.8 %)
- Deuxième et Troisième adjoint Taux 9.90 % (taux maximal autorisé 19.8 %)

- Conseillers municipaux délégués Taux 5 % (taux maximal autorisé 6 %) / inchangé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et décide de maintenir la majoration des indemnités en qualité de bureau centralisateur du canton de 15 %.

❖ **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CONCERTS DE POCHE**

Le Maire fait part à l'assemblée que l'association Les Concerts de Poche propose d'organiser, le 9 juin prochain, une action musicale comprenant :

- des ateliers spectacles au sein des établissements scolaires et/ou structures sociales et/ou associatives
- un concert au foyer communal

Coût de la prestation s'élève : 2 500.00 €, foyer communal mis à disposition à titre gracieux, logistique à charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention et donne tous pouvoirs au maire en ce sens.

❖ **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LARAGNE-MONTÉGLIN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Dans le cadre du plan interministériel de prévention des noyades, deux dispositifs nationaux ont été mis en place pour les enfants du primaire : l'aisance aquatique pour les 4-6 ans et le savoir nager pour les enfants de 6 ans et plus.

La commune de Laragne-Montéglin propose une convention pour l'organisation de ces programmes de natation scolaire.

Le coût par enfant s'élève à 40.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette convention et donne tous pouvoirs au maire en ce sens.

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Tableau joint)**

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable de la commission Vie Associative, présente les dossiers de demande de subvention déposée par les associations, contrôlées et étudiées par la commission précitée.

Les Amis du Village Touristique : M. WOSINSKI demande si cette subvention ne peut être augmentée du fait de l'investissement de cette association pour le village ancien. Mme Delphine RICHIER propose donc que celle-ci soit revue en fin de vote de toutes les subventions sachant que cette proposition est conditionnée par le baissement de subvention à une autre association. Le conseil municipal ayant voté les montants proposés par la commission, la subvention reste telle que proposée en début de débat. Mme MAYER Arlette, membre de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote ainsi que Mme DENUT Jacqueline, représentée par Mme MAYER également membre de l'association),

Associations Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie ; l'Estanco ; Serres Lez'Arts : M. WOSINSKI André Michel, membre de ces associations sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Association Au Fil du Temps : Mme ARLAUD Véronique, membre de l'association sort de la salle et ne prend pas part au vote ainsi que M. DOS SANTOS Miguel représentée par Mme ARLAUD.

Union Sportive Veynes-Serres Football : M. ROUIT Daniel, membre de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Association Dévoluy Rallye Team : Mme MAYER Arlette, Mme DENUT Jacqueline (représentée par Mme MAYER) M. PINERO Pierre, s'abstiennent.

ANNEXE - Questions diverses

Le Maire fait part qu'il a décidé de donner la délégation de la commission Sport, Jeunesse, Vie associative, Culture, Patrimoine auparavant attribuée à Mme Delphine RICHIER, à Mme Mireille DERYCKE, Mme Delphine RICHIER passant co-déléguée.

Il fait part d'un arrêté municipal pris avec effet au 1^{er} juin 2023 pour interdire la présence des chiens sur le marché hebdomadaire du samedi, qu'ils soient tenus en laisse ou bien en liberté. Des panneaux sont placés aux entrées du marché. Cet arrêté a été pris suite à des bagarres récurrentes de chiens (libres et/ou tenus en laisse) et au fait que des chiens urinent ou déposent leur déjection au milieu des stands. Devant l'attitude d'incompréhension de certaines personnes, mission est donnée au policier municipal d'expliquer cette décision. Il est nécessaire de penser « sécurité et hygiène ». Un point sera fait à la fin de l'été.

Evènements à venir :

- 09 juin : Concert de Poche
- 10 et 11 juin : Salon du Bien-Être à la salle des fêtes
- 13 juin à 14 h : Présentation du projet Liaison douce
- 17 juin : Fête de fin d'année de la MJC
- 19 juin à 15 h 30 : Rencontres de la cohésion sociale organisée par le Département à la salle des fêtes
- 24 juin : Fête de l'école de musique
- 29 juin : fête de fin d'année de l'école primaire

M. Michel WOSINSKI demande où en est la pose des deux panneaux signalétiques qui doivent être posés un au niveau de la pharmacie, un au niveau de l'office de tourisme indiquant les commerces, le circuit patrimonial et artistique.

Mme Arlette MAYER :

- Serres a reçu la visite d'un groupe de 80 personnes venues de toute la France. Deux visites de la commune ont été organisées, un groupe de 40 personnes le matin et un groupe de 40 personnes l'après-midi. Remerciements auprès de la commune qui apporté un soin particulier à la propreté des rues pour cette occasion.
- Samedi 3 juin à 11 h : Vernissage à l'office du tourisme de l'exposition sur l'histoire des fontaines de Serres
- Mercredi 26 juillet : Concert de 54 saxophones dans la cour de l'école
- Dimanche 30 juillet : Un vide-greniers sera organisé de 6 h à 18 h par l'association des amis de Serres.

Elle demande si l'heure des réunions du conseil municipal ne pouvait être avancée. Le maire répond que la majorité des conseillers municipaux travaillent et qu'en conséquence l'horaire actuel est le mieux adapté.

Mme Delphine RICHIER, souhaiterait, dans un souci de clarté, afin de montrer la participation financière de la coopérative scolaire pour les sorties, que soit donné aux parents le montant réel de ces sorties en même temps que le montant de la somme demandée aux parents.

M. Louis PEUZIN constate que les travaux de revêtement de la route au niveau du 1 rue des Apprentis ont été mal effectués. Il serait bon de les faire reprendre par l'entreprise responsable.

Mme Martine VERA réitère le souhait que soient installés deux containers à verres, un à la descente du chemin menant au camping des Barillons, un en bas de la rue de Rabasse.

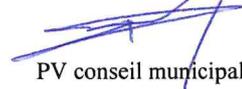
M. Pierre PINERO évoque le problème de la voie de circulation de la rue des Apprentis occupée par des véhicules en réparation par un riverain et gênant la circulation.

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,
Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,
Mireille DERYCKE



PV conseil municipal 30/05/2023

SUBVENTIONS 2023

| | |
|---|-----------|
| ADMR | 4 000.00 |
| Amis du Village Touristique | 2 500.00 |
| Au Fil du Temps | 350.00 |
| Bibliothèque Serroise | 1 200.00 |
| Bielles du Buëch | 400.00 |
| Boutiques du Rocher | 2 900.00 |
| Chemin Solidaire | 300.00 |
| Chœur Léger du Buëch | 200.00 |
| Club des Aînés | 450.00 |
| Collège - Foyer socio-éducatif | 450.00 |
| Collège - Union Sportive | 500.00 |
| Comité de Jumelage Franco-Allemand | 1 200.00 |
| Comité des Fêtes de Serres | 15 400.00 |
| Comité Laragne-Serres du Souvenir Français | 100.00 |
| Croix Rouge Française | 100.00 |
| Dévoluy Rallye Team | 500.00 |
| Do Racing | 400.00 |
| Etanco | 450.00 |
| Ecole de Serres - Coopérative scolaire | 1 224.00 |
| Ganesh | 600.00 |
| Hang'Art | 1 300.00 |
| Jardin des Ophéliades | 350.00 |
| MJC | 12 200.00 |
| Moto Club Gare au Serrois | 200.00 |
| Pignolette Pétanque | 1 300.00 |
| Prévention Routière | 100.00 |
| Promotion du Don de Soi du Laragnais et du Serrois | 100.00 |
| RASED | 150.00 |
| Restos du Coeur | 400.00 |
| Sauvegarde du Patrimoine du Pays du Buëch et des Baronnie | 450.00 |
| SBC Badminton | 750.00 |
| Serres Express Rail 05 | 450.00 |
| Serres Lez'Arts | 1 500.00 |
| Ski Club Veynois | 300.00 |
| Sports et loisirs d'Eyguians | 300.00 |
| Truite du Buëch | 150.00 |
| Union Sportive de l'Enseignement du premier degré | 300.00 |
| Union Sportive Veynes-Serres Football | 5 700.00 |
| Vétérans Alpains | 1 200.00 |
| Village Jeunes Solidarité Jeunes | 2 000.00 |